



LES CONFÉRENCES

GÉRARD-PARIZEAU

7^e conférence

CLAUDE BÉBÉAR

L'investissement international et la souveraineté des États

Le 5 avril 2006

Série HEC Montréal



En cette septième année des activités du Fonds Gérard Parizeau, le conférencier invité est M. Claude Bébéar, figure éminente du monde des affaires français, qui a dirigé le groupe AXA jusqu'en 2000, pour ensuite assurer la présidence de son conseil de surveillance. M. Bébéar aborde la question de la souveraineté des États face aux investissements internationaux associés à la mondialisation. Les mouvements de capitaux et les investissements directs internationaux remettent en question les façons de faire des entreprises et des États. Après avoir donné un portrait historique de la mondialisation, M. Bébéar nous invite à ne pas tenter d'y échapper. Historiquement, les pays qui ont choisi la voie de la fermeture se sont appauvris, alors que ceux qui ont choisi celle de l'ouverture se sont enrichis. La mondialisation représente aujourd'hui une chance immense pour l'humanité. Toutefois, la mondialisation et les investissements internationaux suscitent aussi des craintes légitimes. Nous assistons à des délocalisations d'emploi, des dépendances accrues et des pertes de contrôle national. Les États sont donc appelés à intervenir; il est impensable de ne pas tenter de maîtriser la mondialisation. M. Bébéar souhaite ici que le pragmatisme soit de rigueur et que les États se fassent valoir auprès des organismes internationaux.

LES CONFÉRENCES

GÉRARD-PARIZEAU

L'investissement international et la souveraineté des États

Série HEC Montréal

Prix et conférences Gérard-Parizeau

Gérard-Parizeau : l'homme

Le Fonds Gérard-Parizeau est placé sous le signe d'un homme qui, par sa double carrière d'homme d'affaires et d'historien, lui a donné ipso facto sa vocation. Professeur à l'École des hautes études commerciales de Montréal, courtier d'assurances dont le cabinet deviendra le plus important du Québec, Gérard Parizeau commençait, à l'automne de sa vie, une carrière dont l'œuvre éclaire de façon originale des chapitres moins connus de l'histoire du Québec, notamment celle de la bourgeoisie canadienne-française du XIX^e siècle.

Le comité et les lauréats du prix Gérard-Parizeau

Le Comité responsable du Fonds Gérard-Parizeau, constitué de représentants de HEC Montréal (dont le directeur), de l'Université de Montréal (dont le doyen de la Faculté des études supérieures) et des membres de la famille Parizeau, attribue un prix d'excellence et organise une conférence publique, alternativement dans les champs de l'histoire et des sciences sociales, et ceux associés à l'assurance, à la gestion des risques, à la gestion des entreprises et à l'économie.

Chaque année, le Comité détermine les règles d'attribution du prix, celles qui s'appliqueront à la conférence publique, et

désigne les membres du jury. HEC Montréal et l'Université de Montréal sont chargées, en alternance, de l'organisation des événements.

Entrant dans sa septième année, le Prix Gérard-Parizeau a voulu souligner la contribution exceptionnelle dans le domaine de la stratégie d'entreprise d'une personne attachée – actuellement ou dans le passé – à un établissement universitaire québécois. Le prix a été décerné au professeur Henry Mintzberg, de la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill.

Le premier prix fut attribué en 2000 dans le domaine de l'assurance au Québec. Le récipiendaire en fut M. Jean-Marie Poitras, le fondateur du groupe La laurentienne.

En 2001, le comité responsable décida qu'en filiation avec les ouvrages de Gérard Parizeau, l'histoire du XIX^e siècle québécois serait le domaine choisi pour l'attribution du prix. Le jury consacra les travaux du professeur Gérard Bouchard, historien à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Le Prix Gérard-Parizeau revint en 2002 à l'assurance et à la gestion des risques, cette fois pour l'enseignement et la recherche. Il fut attribué au professeur Georges Dionne de HEC Montréal.

En 2003, le comité responsable détermina que le prix serait accordé dans le champ de l'histoire économique et sociale du Québec. Le professeur Brian Young du Département d'histoire de l'Université McGill en fut le récipiendaire.

Le Prix Gérard-Parizeau a voulu reconnaître, en 2004, une contribution exceptionnelle dans le domaine de la politique économique; le lauréat fut le professeur Bernard Fortin du Département d'économique de l'Université Laval.

En 2005, en reconnaissance de son œuvre et de son implication sociale dynamique dans l'ouverture du vaste et difficile champ de l'histoire des sciences au Québec, le lauréat fut le professeur Yves Gingras du Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal.

Les conférences publiques

Chaque remise de prix est accompagnée d'une conférence publique. Huit de ces conférences publiques se sont déroulées et le texte de chacune d'elles a été publié.

1^{re} conférence (série HEC Montréal), le 4 avril 2000.

M. Michel Crouhy

La gestion du risque de crédit et la stabilité du système financier international.

2^e conférence (série Université de Montréal), le 20 mars 2001.

M. Gérard Noiriel

*L'historien face aux défis du XXI^e siècle.
Mondialisation des échanges et crise des États-nations.*

3^e conférence (série HEC Montréal), le 10 avril 2002.

M. Philippe Jorion

La gestion des risques après le 11 septembre 2001.

4^e conférence (série Université de Montréal), le 3 avril 2003.

M. Alain Touraine

La globalisation, réalités, idéologies et déclin.

5^e conférence (série HEC Montréal), le 6 avril 2004.

M. Claude Castonguay

Les pensions : un sujet d'inquiétude?

6^e conférence (série Université de Montréal), le 14 avril 2005.

M. Fernando Henrique Cardoso

*Les rapports Nord-Sud dans un contexte
d'équilibre mondial en mutation*

7^e conférence (série HEC Montréal), le 5 avril 2006.

M. Claude Bébéar

L'investissement international et la souveraineté des États

Présentation du conférencier Claude Bébéar

Claude Bébéar a effectué toute sa carrière dans le secteur de l'assurance. À sa sortie de l'École polytechnique, il s'est joint aux Anciennes Mutuelles de Rouen, une petite mutuelle de province devenue les Mutuelles Unies, puis AXA, en 1985. Grâce à une série de grandes acquisitions bien intégrées en France, en Europe, aux États-Unis, en Australie et en Asie, AXA est devenu l'un des trois premiers assureurs mondiaux et l'un des cinq principaux gestionnaires de fonds. AXA est une réussite spectaculaire dont l'architecte est Claude Bébéar, qui a pratiqué la mondialisation bien avant qu'elle ne devienne un sujet d'actualité. Claude Bébéar a dirigé le Groupe AXA jusqu'en l'an 2000, pour ensuite assurer la présidence de son conseil de surveillance, fonction qu'il occupe toujours aujourd'hui. Il est considéré comme une des personnalités éminentes du milieu des affaires français contemporain.

La responsabilité sociale des entreprises et de leurs dirigeants a toujours fait partie du crédo de Claude Bébéar. C'est ainsi qu'il a créé, et préside depuis 1986, IMS-Entreprendre pour la Cité, un institut qui accompagne une centaine d'entreprises adhérentes dans la définition et la mise en place de leur démarche d'engagement sociétal. En 1997, Georges Bush, ancien Président des États-Unis, lui remet le «Point of Light Award», qui reconnaît le Groupe AXA comme l'entreprise exemplaire en matière de mécénat humanitaire.

Il a aussi fondé en 2001 l'Institut Montaigne, espace de réflexion indépendant. Dans ce cadre, il a préfacé et coordonné un recueil de contributions, « Le courage de réformer », publié en mai 2002 aux Éditions Odile Jacob. En 2003, il publiait avec Philippe Manière « Ils vont tuer le capitalisme » (Éditions Plon). Plus récemment, en 2004, à la demande du Premier Ministre français, monsieur Jean-Pierre Raffarin, Claude Bébéar publiait un rapport comportant 24 propositions pour mieux intégrer les minorités visibles, intitulé « Les entreprises aux couleurs de la France ».

Claude Bébéar a toujours eu une amitié particulière pour le Canada, pour le Québec en particulier, sans doute parce qu'au début de sa carrière il est venu travailler à Montréal pendant près de trois ans pour créer la division vie d'une société d'assurance québécoise, les Provinces-Unies, dans laquelle les Anciennes Mutuelles avaient un intérêt financier. Ce fut alors son premier contact avec le marché nord-américain.

Claude Bébéar est Commandant de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite (France).

L'investissement international et la souveraineté des États

Chaque jour qui passe nous apporte des nouvelles mettant en évidence le fait que les capitaux ignorent les frontières : investissements, prises de participation, fusions transnationales... Il s'agit là d'une des manifestations d'un mouvement beaucoup plus vaste, communément appelé mondialisation ou globalisation.

Si nous la ressentons fortement aujourd'hui, cette mondialisation n'est pas un phénomène nouveau et elle a, dès le XIX^e siècle, donné lieu à des réglementations internationales nombreuses, dont beaucoup sont encore en vigueur. Citons pour mémoire :

- l'Organisation mondiale de la santé en 1853,
- l'Union internationale des télécommunications en 1865,
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle en 1883,
- l'Union postale universelle en 1874,
- l'Organisation internationale du travail en 1919,
- la Chambre de commerce internationale en 1920,
- la Société des Nations en 1920,
- la Cour d'arbitrage en 1924,
- la Banque des règlements internationaux en 1930;

et depuis la dernière guerre mondiale :

l'Organisation des Nations Unies et ses 16 agences spécialisées,

l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), fondé en 1947 et devenu récemment l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

et bien sûr les constructions régionales :

l'Union européenne, l'ALENA, l'ASEA, le Mercosur et l'UEMOA.

Certes, la partie la plus visible de cette globalisation est économique. Il suffit de lire sur les produits que nous achetons la mention obligatoire « made in... » pour en prendre une conscience aiguë. L'ampleur de ce mouvement a un impact favorable considérable sur le niveau de vie des pays, tant importateurs qu'exportateurs. Parallèlement et comme conséquence à cet échange de produits, on a assisté à une mondialisation des investissements et à d'impressionnants transferts de savoir-faire. À titre d'exemple, il suffit d'observer, pour les sociétés du CAC 40, la part que représentent les activités françaises, tant dans le chiffre d'affaires que dans les investissements et les bénéfices.

Mais la mondialisation d'aujourd'hui concerne aussi, et de manière massive, les hommes et la culture. Voyager à travers le monde n'est pas un phénomène nouveau, mais jusque dans les années 1980, ces voyages étaient surtout réservés à une élite intellectuelle au pouvoir d'achat élevé.

C'est de nos jours un phénomène de masse et en progression rapide, qui touche aussi bien les jeunes que les plus âgés. On ne peut que s'en féliciter, car ces voyages permettent la découverte des « autres » et de leur culture. Les migrations, elles aussi, ne sont pas nouvelles; rappelons-nous la sortie d'Égypte, les implantations grecques ou romaines, les conquêtes arabes et, au XX^e siècle, pour la France, l'arrivée d'une main-d'œuvre polonaise, italienne, espagnole ou portugaise. Mais, historiquement, rien ne se compare au peuplement des Amériques, d'abord par des Européens, puis par des immigrants du monde entier.

Ces migrations n'ont pas cessé et elles s'accroissent du fait de la mondialisation de l'information, qui provoque, chez tout un chacun, l'envie d'accéder au niveau de vie des pays développés. Par ailleurs, si ces migrations sont proportionnellement faibles, comparées à la population mondiale, elles atteignent des niveaux beaucoup plus importants chez les « élites ». L'exode des cerveaux s'accroît et s'amplifie au profit de certains pays, provoquant des déséquilibres inquiétants au détriment des pays pauvres.

En réaction contre cette culture mondiale, plusieurs pays ont cherché à faire reconnaître leurs droits, à protéger ou à appuyer les cultures nationales. Cela n'allait pas de soi. En effet, l'OMC est basée sur le principe de non-discrimination. Sans doute les pays qui deviennent membres de cette organisation arrivent-ils avec un arsenal de moyens de protection ou de barrières au commerce, mais

ces pays ne peuvent pas augmenter l'ampleur ou l'importance de ces barrières. Ils ne peuvent que les réduire à la suite de négociations, et ce, tant que les produits ou les services culturels sont assujettis à l'autorité de l'OMC. Il va donc de soi qu'aucun pays ne peut « inventer » une politique culturelle nationale qui, par définition, est basée sur la discrimination. La décision récente de l'UNESCO d'établir un droit universel encadrant des politiques nationales culturelles va à l'encontre de la mondialisation de la culture américaine et du mode de vie américain à travers le monde. Il est remarquable, cependant, que cette capacité nouvelle d'établir des politiques culturelles nationales ait dû, pour aboutir, se faire par le truchement d'un des instruments contemporains de la mondialisation (l'UNESCO). En somme, même les réactions contre certains des effets de la mondialisation doivent passer par l'un ou l'autre des grands organismes internationaux pour se réaliser.

Il est bien trop tôt pour savoir quel équilibre s'établira entre la diffusion de la culture américaine à travers le monde et les politiques culturelles nationales qui vont s'implanter, s'approfondir ou se diffuser. Une chose est claire cependant : une des deux grandes assises de la mondialisation, Internet, c'est-à-dire l'instantanéité des communications, elle, va demeurer. À cet égard, il est probable que quelques retours en arrière se produisent; certains États vont chercher, de temps à autre, à contrôler l'accès de leurs citoyens à Internet ou à certains des services d'Internet. L'opération n'est pas facile à réaliser et ne s'est faite

jusqu'à maintenant qu'avec l'appui de grandes sociétés américaines qui ont accepté de collaborer avec les gouvernements en question. Toutefois, il reste que, dans la réalité des choses, la mondialisation des communications et le libre-échange de l'information à travers le monde sont maintenant réalisés.

Et, bien sûr, tous ces phénomènes sont amplifiés par le développement d'une véritable « culture mondiale ». La langue anglaise (esperanto moderne) en est le véhicule, alimenté par une communication internationale instantanée, dont CNN est l'exemple le plus frappant : habillement, films, littérature, alimentation, mode de vie sont la preuve que cette culture mondiale existe et qu'elle se développe rapidement.

Faut-il redouter cette mondialisation et, en particulier, sa partie très visible, la « mondialisation économique »? Ce grand mouvement va-t-il redistribuer les cartes et conduire certains pays – autrefois chefs de file mondiaux – à n'être plus que des puissances secondaires?

I. La mondialisation : une nécessité

Avant de s'angoisser sur les conséquences négatives de cette immense ouverture des frontières, il est sage de regarder en arrière et d'analyser les effets qu'ont produits différentes attitudes en matière d'ouverture ou de fermeture de frontières dans le passé.

D'une manière générale, on constate que les pays qui se ferment s'appauvrissent. Deux grands exemples illustrent bien ce phénomène. Au XV^e siècle, en Chine, l'empereur Ming décide la fermeture des frontières, annonçant qu'il pendra haut et court tout armateur qui construira un navire de haute mer. On connaît les conséquences qu'a entraînées ce repli sur soi... Plus récemment, des pays communistes comme la Russie, les pays d'Europe centrale, Cuba, la Corée du Nord, se sont repliés sur eux-mêmes pour des raisons idéologiques, replis qui ont causé l'appauvrissement général de leurs populations et la diminution de leur puissance économique.

Parallèlement, mais dans un sens inverse, l'histoire montre que l'ouverture des frontières, l'accueil d'investissements étrangers, les migrations, etc. font décoller les pays. Ainsi, nous avons vécu, il y a deux siècles, le décollage des États-Unis et du Canada, les « quelques arpents de neige » pour lesquels, selon Louis XV, il ne valait pas la peine de se battre. Tous deux ont bénéficié d'une immigration européenne forte et créatrice de dynamisme.

De même, le souvenir de la puissance japonaise pendant l'ère Meiji et, plus récemment, celui des trente glorieuses de l'Europe après les investissements américains du plan Marshall montrent le lien direct entre internationalisation de l'économie, hausse du niveau de vie et puissance nationale.

De la même manière, le développement du Sud-Est asiatique des vingt dernières années est directement lié à l'ouverture des frontières et au développement des investissements internationaux. Nous vivons actuellement l'explosion de la Chine et de l'Inde, phénomène accéléré pour la Chine par l'importance de la diaspora chinoise et pour l'Inde par sa capacité à former des élites tant chez elle que dans les pays anglo-saxons.

S'il est indéniable que l'ouverture des frontières a un effet bénéfique, il est également indéniable, d'une part, que les pays en voie de développement ont besoin d'investissements, de transferts de savoir-faire, ainsi que d'échanges de produits primaires et secondaires contre des produits manufacturés sophistiqués, et que, d'autre part, ils doivent parallèlement accroître le niveau d'éducation de leur population.

Sur le plan démographique, les intérêts des uns et des autres convergent. Les pays développés vieillissent. Ils ont besoin que l'immigration leur apporte du sang neuf; c'est le cas de la vieille Europe, du Japon, des États-Unis et du Canada. Parallèlement, certains pays en voie de développement ont besoin d'émigration pour éviter des explosions sociales ou divers mouvements d'intégrisme religieux prenant pour base la misère dans laquelle vivent leurs jeunes.

Tous ces éléments militent donc en faveur d'une libre circulation des hommes et des capitaux, non seulement pour permettre à certains de survivre, mais également pour permettre à d'autres de maintenir leur niveau de vie.

II. La mondialisation de l'économie : évolution et institution

La généralisation et l'instantanéité des communications à travers le monde sont, nous l'avons vu, le premier principe fondamental de la mondialisation. Le second principe fondamental a trait à la généralisation du libre-échange. Pour comprendre le sens de cette extension du libre-échange aussi bien dans le domaine des échanges de produits ou de services que de capitaux ou de personnes, il est important de considérer le point de départ de ce mouvement. Comme cela a été démontré à la section précédente, on peut retourner loin dans l'histoire, mais je me contenterai ici d'examiner ce qui s'est passé depuis deux grands tournants de l'économie mondiale, c'est-à-dire la grande dépression des années 1930 et la Deuxième Guerre mondiale, et ce qui en restera. Toutes les leçons que nous allons tirer de la nécessité d'étendre le libre-échange découlent de ce qui s'est passé à l'occasion de ces deux grands moments de l'histoire. La dépression de 1930 prend une acuité telle que l'on voit les pays chercher, avec une force inégalée jusque-là, à se protéger, à protéger leurs emplois, à protéger leur économie. Ces pays tâchent, d'abord et avant tout, d'exporter le chômage chez les voisins, par conséquent d'augmenter les barrières douanières, d'impo-

ser des quotas très serrés, faisant en pratique disparaître les échanges dans certains cas et s'appliquent à dévaluer des monnaies nationales de façon à ce qu'au moins à court terme on puisse profiter d'un avantage sur le plan des prix. À ces jeux-là, beaucoup de pays vont se ruiner.

La Seconde Guerre mondiale vient interrompre d'autres courants d'échanges. Les économies européennes en sortent saccagées. En 1947, l'Europe, qui, d'une part, a des besoins d'importation énormes à des fins de reconstruction ou simplement pour alimenter ses populations et n'a que peu de capacité à exporter et qui, d'autre part, doit vendre ses investissements étrangers pour être en mesure de payer ses dettes, est en faillite virtuelle. Chaque pays tente alors de ramener ses importations au niveau de ses exportations, c'est-à-dire à fort peu de choses. Les importations des uns étant les exportations des autres, le commerce international s'en trouve brutalement réduit. Chaque pays veut équilibrer ses comptes aux dépens de ses voisins. Deux gestes importants sont alors posés. Premièrement, le plan Marshall d'aide des États-Unis à l'Europe consiste à faire des dons à chacun des pays d'Europe occidentale à la condition que chacun de ces pays ouvre des crédits correspondants pour ses voisins. Le plan Marshall n'est pas seulement important comme une aide à la reconstruction, il est également important pour faire redémarrer le commerce. Le plan Marshall va littéralement forcer les pays d'Europe à recommencer à commercer entre eux.

Le second élément fondamental de cette époque est la création de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou General Agreement on Tariffs and Trade (GATT). Le GATT se donne comme objectif d'amener tous ses membres, ils sont une quarantaine au départ, en 1947, à s'échanger des réductions de tarifs douaniers et à éliminer graduellement les quotas qu'ils s'imposent les uns aux autres. Tout cela est basé sur le principe de la nation la plus favorisée, qui va devenir un levier extrêmement puissant pour réduire les barrières commerciales, si élevées et si nombreuses à cette époque. On ne veut plus recommencer les guerres commerciales qui ont marqué la grande dépression. Par ailleurs, en vertu des accords de Bretton Woods, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont été créés. Le Fonds monétaire international est d'abord destiné à stabiliser les mouvements de balance des paiements entre les pays participants et à faire en sorte que l'on cesse, chaque fois qu'un problème commercial se présente, de dévaluer pour obtenir un avantage quelconque par rapport aux autres. C'est l'objectif de stabilisation des monnaies qui est d'abord l'objectif fondamental. Plus tard viendra l'aide aux nouveaux pays, aux pays en voie de développement pour lancer leur propre monnaie et pour les appuyer dès le départ. La Banque mondiale, elle, est d'abord constituée pour faciliter la reconstruction de l'Europe. Ce n'est que par la suite qu'elle sera destinée à aider au développement des pays du tiers-monde.

En somme, à partir de la fin des années 1940, des instruments internationaux puissants entrent en vigueur et sont destinés à faire en sorte qu'on délaisse la multiplication des barrières commerciales et qu'on en revienne à une conception universelle du libre-échange. L'idée n'a rien de naïf. On sent fort bien qu'il est inutile de prêcher une sorte de libre-échange instantané et généralisé. L'objectif est bien dessiné, mais il ne sera réalisé que graduellement. Sur le plan des relations commerciales, on commencera, évidemment, par les courants commerciaux. Le commerce des produits deviendra l'objet des premiers tests, si l'on peut dire, du GATT. De ronde de négociation en ronde de négociation, les droits de douane baisseront graduellement. On encouragera des regroupements régionaux de gens plus pressés, de pays qui veulent atteindre l'objectif ultime plus rapidement que l'ensemble de la communauté internationale. Il ne faut pas s'étonner que ce soit en Europe occidentale que les premiers arrangements régionaux aient été faits avec la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier puis du Marché commun, dérivé du traité de Rome de 1957. Un peu partout dans le monde se créent, les uns après les autres, des groupes régionaux, et tous participent au même esprit : celui d'établir entre les membres un libre-échange toujours plus accentué. Les progrès n'ont pas été aussi rapides dans tous les secteurs. Il est certain, par exemple, que, dans le domaine agricole, les barrières sont restées très élevées et le refus des États-Unis comme de l'Europe d'abaisser substantiellement les subventions à l'agriculture reste encore aujourd'hui un obstacle important.

Mais ensuite, l'action du GATT s'est graduellement étendue aux services. Il a fallu, dans ce cas, introduire un autre principe, aussi important pour les services que la clause de la nation la plus favorisée l'était pour les produits, c'est-à-dire le traitement national. Puis, l'OMC a été créée. Elle est à l'origine, littéralement, d'un nouveau droit international. Ses membres sont astreints à des règles explicites. Qui les enfreint est passible de sanctions commerciales et financières de la part des membres qui s'estiment lésés. Ces règles découlant d'un consensus, elles ne donnent pas, par elles-mêmes, prise à beaucoup de discussions. Si discussion il y a, il n'y a pas de consensus, donc pas de règle. En un certain sens, c'est un monde nouveau qui est apparu.

Il est remarquable qu'en dépit des critiques, des hésitations, des conflits qui entourent le fonctionnement de l'OMC, à peu près tous les pays cherchent à en faire partie. En outre, le renforcement des règles de fonctionnement ne décourage pas les aspirants. L'acceptation peut prendre des années (on l'a bien vu dans le cas de la Chine), mais les effets sur le commerce d'un nouveau membre sont habituellement suffisamment spectaculaires pour ne décourager personne. Là encore, le cas de la Chine est probant. De même, on ne connaît pas d'exemple d'un pays qui, après avoir été admis au sein de l'OMC, cherche à en sortir. Cela se comprend : les inconvénients de ne plus appartenir à l'OMC seraient tels pour le commerce du pays concerné que personne ne veut courir le risque. C'est ce

qui fait qu'en dépit des critiques que l'on adresse souvent à l'OMC, l'organisme est devenu indispensable.

Sur le plan de la libre circulation des capitaux, la situation est différente. Dans la plupart des pays où l'on accepte l'économie de marché, l'abolition des contrôles d'échange constitue l'aboutissement normal et la liberté de circulation des capitaux, la règle. Il ne faut pas confondre cette liberté des mouvements de capitaux avec l'absence de contrôle sur l'investissement direct des entreprises. Beaucoup de pays disposent encore de restrictions quant à l'installation de sociétés étrangères sur leur sol, et les tentatives d'assurer une liberté d'installation et de développement des sociétés étrangères sont encore loin de faire l'unanimité. Non pas qu'il n'y a pas eu de tentatives d'accords internationaux s'appliquant aux investissements directs des entreprises. La plus importante d'entre elles est certainement le projet d'accord multilatéral sur l'investissement de 1998. Il devait s'agir de la grande charte de l'investissement des sociétés transnationales. Elle visait à faire en sorte que les États ne puissent pas imposer, au fonctionnement des sociétés étrangères, d'autres conditions que celles qu'ils appliquaient à leurs propres entreprises. Des dispositions protégeaient l'entreprise transnationale contre l'une ou l'autre des formes d'expropriation, et finalement les conflits, les différends entre une société et un État devaient donner lieu à un arbitrage dont les conclusions seraient exécutoires. Dans ce cas, à l'évidence, s'opposaient deux visions des choses. D'une part, l'on

cherchait à faciliter l'implantation d'entreprises nouvelles et modernes sur des territoires qu'elles pouvaient dynamiser. D'autre part, des États ne voulaient pas renoncer à leur droit traditionnel d'orienter l'investissement étranger. L'accord ne fut pas signé. Le premier ministre de France, monsieur Lionel Jospin, résuma la situation en indiquant à l'Assemblée nationale que, s'il est normal à notre époque que des gouvernements abandonnent des pans de leur souveraineté entre les mains d'organismes internationaux, il n'est pas normal, en revanche, que des gouvernements se soumettent à des règles établies par des entreprises privées.

Plusieurs tentatives de revenir à l'esprit de l'accord multilatéral sur l'investissement ont été faites. C'est ainsi que la zone de libre-échange des Amériques comportait à l'égard de l'investissement étranger à peu près les mêmes dispositions. Le projet de ZLEA n'a pas encore abouti, il serait étonnant qu'il aboutisse dans sa forme actuelle. À défaut d'accords internationaux, des accords bilatéraux commencent à reconnaître ce nouveau droit que l'accord multilatéral sur l'investissement cherchait à créer. Mais il faut dire aussi que les mouvements de capitaux à court terme susceptibles de déséquilibrer des monnaies fragiles et de provoquer des crises financières ont, comme nous le verrons plus loin, attiré passablement d'attention et ont eu des conséquences économiques assez graves sur plusieurs économies asiatiques, en particulier. Cela n'aide pas les choses.

Enfin, quant aux mouvements de populations, il n'existe pas de règle internationale décrétée par un organisme multilatéral qui peut se faire obéir. Dans ce domaine, la mondialisation consiste en une succession d'évènements, de mouvements, de politiques nationales plus ou moins temporaires. La mondialisation graduelle se constate, c'est tout.

III. Une menace pour la souveraineté des États?

L'histoire montre que des pouvoirs économiques ont souvent été plus puissants que les États. Successivement, les banquiers italiens au XVI^e, puis les banquiers flamands et hollandais et, enfin, les banquiers anglais au XVIII^e ont été plus puissants que leur propre souverain et souvent même que ceux des États voisins. Talleyrand disait : « Il y a six puissances en Europe : la France, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse... et Baring! »

Aujourd'hui, Microsoft brave l'État américain et l'Europe, Exxon et les grandes compagnies du pétrole tiennent tête aux pays producteurs, car ces entreprises possèdent la technologie. LTMC était un risque plus important que la Russie... Paul Volker n'a-t-il pas déclaré que la faillite de la Thaïlande était, économiquement parlant, comparable à celle de la troisième banque de Pittsburgh? Et que pèsent les pays d'Amérique centrale ou d'Afrique face aux multinationales? Les puissances économiques transnationales, par leur capacité de mise en concurrence

rapide et brutale, déstabilisent même les économies nationales des pays développés, mettant en cause leur capacité à évoluer rapidement : le textile chinois ou l'automobile japonaise en sont des exemples frappants.

Au pouvoir économique de ces sociétés s'ajoute un facteur amplificateur dû au divorce entre la finance et l'économie. La finance moderne est extrêmement spéculative et rapide, provoquant des bulles et des krachs mettant à mal les systèmes économico-financiers les plus puissants, qui prennent ensuite des années à se rééquilibrer. Par exemple, il a fallu près de 15 ans à l'économie japonaise pour se remettre de la spéculation sur le yen. L'économie européenne est perturbée par la spéculation dollar/euro. Et si l'impact de ces mouvements financiers est grave pour les économies développées, il s'avère carrément dévastateur pour les pays en voie de développement. La Thaïlande, victime d'une bulle, puis d'un krach en 1987, en est un exemple.

La mondialisation a, entre autres conséquences, celle de faire disparaître les frontières économiques des États. Cela limite singulièrement le champ d'application des législations nationales qui veulent orienter dans un sens ou dans l'autre l'économie nationale. À partir du moment où les frontières des États deviennent ainsi économiquement poreuses et où les entreprises transnationales jouent à proprement parler un rôle de plus en plus mondial, il est normal que les États cherchent à s'entendre avec ces entreprises transnationales pour définir des intérêts pro-

prement nationaux. La préoccupation va de soi. En Angleterre, à l'époque de la privatisation de tant d'entreprises jusqu'alors dans le secteur public, le gouvernement de madame Thatcher a créé la golden share. Cette action, propriété de l'État, a prédominance sur tous les droits de vote des actionnaires privés dans deux circonstances particulières : la vente du contrôle et le changement de la vocation initiale de la société. Cela correspond parfaitement aux préoccupations de bien des États aujourd'hui. Sans avoir recours à la golden share, la France, à l'occasion de privatisations, a cherché à constituer ce qui s'est appelé à une certaine époque des « noyaux durs » d'actionnaires qui s'engageaient à maintenir certaines orientations fondamentales. Les formules varient d'un pays à un autre, mais elles existent de plus en plus dans ces pays où l'on n'est pas prêt à admettre que toute grande entreprise nationale puisse à un moment donné ou à un autre être transformée profondément par un contrôle étranger. Les raisons peuvent être de sécurité nationale ou simplement de protection d'un secteur considéré comme vulnérable ou stratégique. Cette question des centres de décision est appelée à jouer un grand rôle dans les années à venir. En effet, à partir du moment où la raison d'État joue dans le domaine économique dans certains pays et pas dans d'autres, les seconds sont inévitablement défavorisés sur le plan de l'orientation des sociétés. On peut difficilement imaginer qu'une société opérant dans le domaine de l'énergie, par exemple, dans un pays donné puisse être à la merci de tentatives de contrôle étranger par des sociétés dont le contrôle est assuré par l'une ou l'autre des formules auxquelles les gou-

vernements recourent à cette fin à notre époque. En fait, une sorte de nouveau protectionnisme est en train d'apparaître. Il s'en faut de beaucoup que l'on sorte de l'empirisme et du tâtonnement. Mais dès qu'il s'agit de grandes institutions financières, de sociétés d'énergie et jusqu'à un certain point de grandes sources de matières premières industrielles, il est certain que de plus en plus d'États ne veulent pas laisser au simple jeu de la mondialisation la définition de la nationalité du contrôle. Cependant, il n'y a pas que les puissances économiques et financières qui concurrencent le pouvoir des États. La communication, désormais instantanée et sans frontières, l'information, le brassage entre les hommes rendent les citoyens exigeants et limitent les marges de manœuvre des États.

IV. Conséquences : des interrogations et des craintes légitimes

Face à la croissance de ces pouvoirs transnationaux, les systèmes financiers traditionnels sont souvent ébranlés. On l'a vu au Japon et en Thaïlande, où les banques centrales ont été en position de réaction et non d'action, et se sont trouvées incapables de faire face au marché. Certes, il y a des contre-exemples : la Réserve fédérale américaine (Fed) a permis de sauver la situation en Russie, et le Chili, grâce à des mesures fiscales appropriées, a pu rétablir son économie. Des besoins spécifiques créent des interdépendances conjoncturelles. Citons, par exemple, « l'équilibre de la terreur financière » entre déficit américain et produits chinois ou la dépendance de la bourse française envers

des investissements étrangers, conséquence de l'absence de caisse de retraite en France, ou encore l'ouverture des frontières chinoises aux investissements étrangers contre des transferts de savoir-faire.

Cette immense et inéluctable mondialisation, si elle offre d'énormes avantages en termes de création de richesse et de hausse de niveau de vie, entraîne par ailleurs des conséquences économiques, politiques ou morales qu'il ne faut pas négliger.

De nombreuses entreprises nationales de premier plan sont attaquées. Sans faire de nationalisme économique excessif, il faut souligner l'importance qu'il y a, pour les Français, de conserver des centres de décision en France. Face à des pays qui favorisent la mise en place de pilules empoisonnées pour protéger leurs entreprises, peut-on prôner une ouverture totale de ses frontières aux investissements étrangers sans aucune précaution? De la même manière, est-il anormal d'aider ses entreprises à conquérir des marchés mondiaux, comme cela s'est fait pour Airbus ou pour Boeing? Certes, la Grande-Bretagne aujourd'hui n'en a cure, mais son absence d'entreprise nationale de premier plan est largement compensée par le rôle mondial que joue la City. Des besoins fondamentaux peuvent être menacés et provoquer la mise en place de politiques de protection nationale. Les exemples dans le domaine de l'énergie ne manquent pas : en France, le risque d'une crise de l'approvisionnement en énergie – après l'indépen-

dance de l'Algérie – a conduit à mettre en place son plan nucléaire; la Belgique voit son énergie passer sous contrôle français si la fusion Suez-Gaz de France a lieu; lors de la crise entre la Russie et l'Ukraine, l'Europe a mesuré, l'hiver dernier, sa dépendance à l'égard du gaz provenant de Russie. Les États sont alors contraints de réagir.

- Des industries de transformation peuvent connaître de graves difficultés dans nos pays occidentaux, mais elles peuvent aussi revivre grâce à des délocalisations intelligentes. L'industrie textile en est un bon exemple.
- Des pays peuvent se trouver totalement déstabilisés par ce qui se passe ailleurs dans le monde et s'habituer à vivre de la charité publique, ne développant pas d'élites, n'attirant pas d'investissements et s'installant dans l'instabilité politique. C'est le cas de beaucoup de pays d'Afrique dont le futur est, de ce fait, bien incertain.
- Des États peuvent se lancer dans la mondialisation sans se soumettre aux exigences morales correspondant à celles exigées dans les pays développés : travail des enfants, démocratie... alors, attention aux sanctions des consommateurs.

- Des modes de vie peuvent se trouver profondément modifiés : on assiste actuellement à l'explosion d'une population de cadres apatrides et au développement d'un capitalisme anglo-saxon qui entraînent des modifications profondes des relations sociales en Europe et au Japon. Le soi-disant « modèle social français » n'y survivra pas.
- Des marques mondiales – Coca-Cola, McDo, Nike, Sony, etc. – modifient en profondeur le comportement des consommateurs et entraînent le développement d'un mode de vie stéréotypé à travers le monde. Les jeunes n'achètent plus de chaussures : ils achètent des Nike ou des Adidas.

Face à ces puissances transnationales et à ces mouvements financiers de grande ampleur, on constate que les organisations internationales (l'Europe, l'OMC, Kyoto...) sont de plus en plus présentes, créant de véritables interdépendances entre les États et limitant par là même leur souveraineté.

Et tout change vite, trop vite. Alors monte une peur de la mondialisation qui fait naître ou renaître des particularismes locaux partout dans le monde. Ce sont ces peurs qui sont à l'origine de mouvements de type altermondialistes, écologistes ou autonomistes. Quand il ne

s'agit pas de mouvements communautaristes intolérants ou religieux intégristes...

V. Manager l'avenir intelligemment

Il semble impossible, sous peine d'une immense récession pour tous, d'échapper à la mondialisation. Les interdépendances sont trop fortes, les frontières ne peuvent plus être étanches... Par contre, il est indispensable de tenter de la maîtriser, tant au niveau des États qu'au niveau international.

Tout en étant conscient de la nécessité des interdépendances, chaque pays doit construire « sa » stratégie et réfléchir : Quelles sont ses forces et ses faiblesses? Quelle souveraineté lui paraît-il indispensable de conserver? Où faut-il faire porter ses efforts en tenant compte de l'environnement? Où doit-on résister? Que doit-on soutenir?

L'interventionnisme de l'État doit être d'autant plus fort que le pays est peu développé. Les pays pauvres doivent former chez eux ou faire former à l'extérieur des élites qu'il leur faudra conserver. Et comment faire face à l'attrait que représentent aujourd'hui Londres et les États-Unis? L'économie a actuellement besoin de talents et d'argent. L'enseignement est plus que jamais une priorité. La Chine et l'Inde l'ont bien compris. Et, pour attirer les investissements, il faut des outils fiscaux et réglementaires attrayants.

Une veille économique permanente et une capacité rapide s'avèrent également nécessaires. Le pragmatisme est de rigueur; l'idéologie est l'ennemie. Il faut parfois se protéger, souvent s'ouvrir. Les États doivent essayer de mieux comprendre comment fonctionne le monde et comment y participer de manière positive. Pour cela, ils peuvent prendre exemple sur les grandes entreprises internationales qui savent conjuguer mondial et local.

Au niveau international, il est indispensable de mettre en place une régulation bien ciblée et en éternel mouvement. Les organismes internationaux sont nécessaires. Protéger et aider les pays faibles et fragiles, assurer un équilibre des forces dans un marché le plus ouvert possible, sanctionner les mauvais joueurs, tout cela sans tomber dans une bureaucratie supranationale et inefficace, peut paraître un rêve pieux. Et pourtant, il faut le faire. Dans le domaine financier, par exemple, le monde a un besoin urgent de bâtir des règles jugulant les mouvements seulement. Parallèlement, il faut mettre en place des réglementations (et les faire respecter) pour éviter des mouvements financiers uniquement spéculatifs et à court terme.

La mondialisation représente aujourd'hui une chance immense pour l'humanité. C'est le meilleur outil pour mettre fin à la misère du monde en provoquant le déclin des États chauvins et agressifs. Cela suppose d'avoir la foi dans la libre circulation des hommes et des capitaux, dans

un cadre raisonnable et négocié, et de refuser un isolationnisme qui ne peut que conduire à la catastrophe.

Les considérations précédentes nous mènent aux conclusions suivantes.

La mondialisation des communications et des connaissances opère, on le sait, une sorte de standardisation des appétits et donc des besoins. Il apparaît de plus en plus clairement que seule l'économie de marché est en mesure de satisfaire cette remarquable diffusion, cette étonnante convergence de ce que les populations veulent avoir, désirent obtenir. Toutes les autres expériences qui cherchaient à diriger les appétits ou les comportements ont cédé devant la diffusion d'une culture matérielle que l'on peut sans doute définir comme étant américaine à l'origine, mais qui, maintenant mondialement diffusée, est devenue universelle.

Les rythmes de croissance pour arriver à satisfaire ce qui devient un peu la normalité des choses sont de nos jours tellement différents que l'on voit mal comment l'on peut imaginer des systèmes de gouvernance qui aient une portée mondiale. L'Inde et la Chine, par exemple, voient leur économie croître annuellement de 8 à 10 %, l'Europe de 2 à 2,5 %, les États-Unis de 3 à 4 %. Que l'on projette des taux pareils pendant dix ans et l'on verra apparaître des

modifications tellement profondes que l'on a peine à en tirer des conclusions de politique générale.

Une chose est claire cependant : cette mondialisation des appétits va de pair non seulement avec une diffusion des connaissances, mais aussi avec un profond mouvement vers la démocratie, et qui dit « démocratie » dit, aujourd'hui comme hier, « responsabilité de l'État ». Ce n'est pas le moindre paradoxe de notre époque que de voir les gens chercher auprès de leur État la protection contre ce qu'ils considèrent comme les dangers, les dérives et les abus de la mondialisation, et de se rendre compte alors que, face aux mouvements internationaux de capitaux, aux décisions des grandes sociétés transnationales, aux décisions réglementaires des regroupements de pays, l'État perd de plus en plus de ses moyens, mais qu'il garde toujours à l'égard de ses électeurs la responsabilité des résultats.

Les États les plus petits, les plus faibles ou les plus pauvres ont toujours le droit d'adopter des lois. Ce pouvoir que la démocratie consacre, personne ne peut le leur enlever. Plus ou moins consciemment, nous le réalisons tous. C'est pour cela que nous nous adressons à lui pour nous protéger contre tous les dangers. La seule possibilité réaliste de répondre au paradoxe est de faire en sorte que ces pays petits ou pauvres ou faibles entrent dans des ensembles régionaux plus importants où l'on peut trouver à la fois une meilleure défense et une sorte d'illusion de la responsabilité.

Pour les plus grands pays, il s'agit de tout autre chose. Si dans l'ensemble ils acceptent tous, à leur rythme, le libre-échange, chacun garde une vision « politique » qui lui est propre. La Chine est en voie de faire apparaître un modèle que l'on n'aurait pas pu imaginer il y a encore quelques années comme pouvant avoir quelque stabilité que ce soit, c'est-à-dire une économie de marché jointe à un régime politique totalitaire. En Europe, on ne sait toujours pas ce qui prévaudra : le point de vue franco-allemand – qui veut dans une structure politique aller au-delà d'un marché commun – ou le point de vue de la Grande-Bretagne – qui s'en contenterait. Les États-Unis, qui ont tant contribué à l'expansion et à la diffusion d'une économie de marché basée sur le libre-échange depuis la Deuxième Guerre mondiale, deviennent, devant l'expansion chinoise, plus protectionnistes qu'on aurait pu encore l'imaginer il y a quelques années. La Russie découvre que ses ressources énergétiques peuvent lui permettre de rétablir un pouvoir politique qui s'était considérablement érodé depuis le début des années 1990.

En somme, la mondialisation recouvre, dans ses rapports avec la souveraineté des États, des situations très différentes. La *realpolitik* n'a pas complètement perdu ses droits.

